



## Assemblée générale

9 novembre 1999

Documents officiels  
Cinquante-quatrième session  
Supplément No 21A (A/54/21/Add.1)

---

### Comité de l'information

#### Rapport du Comité de l'information sur la reprise de sa vingt et unième session

1er-5 novembre 1999

##### Additif

1. Le Comité de l'information a repris sa session du 1er au 5 novembre 1999 afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/9 et Corr.1 et 2). Au paragraphe 35 du projet de résolution B intitulé «Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information», que le Comité avait adopté par consensus le 14 mai 1999, le Secrétaire général était prié de développer davantage les propositions relatives à l'option C qu'il avait exposées dans son rapport précédent (A/AC.198/1999/6), de manière économique et en privilégiant le contenu textuel, y compris les incidences correspondantes sur le budget-programme, en vue de leur examen par le Comité de l'information et par les autres organes pertinents. Dans le nouveau rapport sur la question (A/AC.198/1999/9 et Corr.1 et 2), on proposait trois options visant à développer davantage l'option C. La proposition C-3 était la proposition recommandée dans le rapport à l'examen.

2. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a présenté le rapport du Secrétaire général. Le texte de sa déclaration est reproduit dans l'annexe au présent rapport. Deux délégations, tout en reconnaissant que la proposition C-3 semblait constituer la meilleure des solutions possibles vu la persistance des restrictions financières, ont estimé qu'il ne fallait pas se fonder sur le

taux d'utilisation des différentes versions linguistiques du site de l'ONU pour en déterminer le développement ultérieur. Une délégation a déclaré que la Cinquième Commission devrait continuer à examiner la question du perfectionnement du site dans les six langues officielles conformément à la résolution 53/208 C du 18 décembre 1998. Une délégation a demandé des détails supplémentaires sur les prévisions de dépenses indiquées dans la proposition C-3. Un autre intervenant a demandé que certains points de la terminologie employée dans cette proposition soient clarifiés. Une délégation a fait observer que la proposition C-3 ne garantissait pas la parité entre les langues. Un intervenant, se référant au rapport du Secrétaire général, a demandé où en était l'étude pilote sur les possibilités de diffusion sur l'Internet de programmes radiophoniques de l'ONU en haute fidélité vers les régions du monde dotées de technologie et de bande passante de pointe. Un autre s'est félicité de la création du nouveau Service des informations à l'ONU. Une délégation a proposé qu'une page Web soit mise au point pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, qui sera célébrée en 2001.

3. Le Secrétaire général adjoint a répondu à certaines des questions et a fourni, comme on le lui avait demandé, des renseignements supplémentaires. Dans sa réponse, il a insisté sur le fait que le développement ultérieur des différentes versions linguistiques du site Web entraînerait

effectivement un accroissement de la fréquentation des sites linguistiques et réduirait les coûts d'utilisation. Il a indiqué que le Département considérait les «modules» comme correspondant aux principaux domaines d'action et d'activité de l'Organisation, tels que la paix et la sécurité, le développement économique et social, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et l'environnement, et que les «éléments» étaient les documents et produits d'information précis qui illustraient le mieux ces catégories thématiques. Quant au contenu du site, le Secrétaire général adjoint a déclaré que le Département continuerait d'insister sur le contenu textuel, conformément aux vues exprimées par les États Membres à ce sujet. Il a signalé que, pour ce qui était des ressources, les effectifs demandés représentaient la totalité du personnel dont avait besoin le Département de l'information pour appliquer la proposition C-3. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, l'arrangement actuel était temporaire et ne pouvait être maintenu à long terme étant donné que le personnel n'avait été affecté que temporairement et exerçait normalement ses activités dans d'autres services du Département.

4. Une délégation, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a proposé un nouveau libellé pour le paragraphe 35 du projet de résolution B du Comité, qui figure dans le document A/54/21. À la suite de consultations officieuses, le Comité s'est réuni en séance plénière et a décidé par consensus de modifier le projet de résolution B, relatif à la politique et aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, en adoptant un nouveau texte pour le paragraphe 35. Le Comité a également décidé d'ajouter au projet de résolution B un nouveau paragraphe concernant le Réseau de la communauté diplomatique de Genève. Le texte révisé du projet de résolution B est reproduit ci-après :

### **Projet de résolution B**

#### **Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

*Souscrivant* à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication doivent être au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication doit être instituée dans

l'ensemble de l'Organisation, de façon à faire pleinement connaître à la population du monde entier les objectifs et les activités des Nations Unies,

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat;

2. *Note avec satisfaction* que l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova sont devenus membres du Comité de l'information;

3. *Demande* au Secrétaire général de continuer d'appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et d'autres dispositions adoptées par elle en ce qui concerne la politique et les activités des Nations Unies en matière d'information;

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> et engage le Secrétaire général, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des vues des États Membres à ce sujet, à poursuivre son action de réorientation, et le prie de faire rapport sur cette question au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session, en 2000;

5. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

6. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : programme 23, Information<sup>2</sup>, et, soulignant que l'exécution des principaux objectifs qui y sont décrits doit être conforme aux principes directeurs énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant les questions relatives à l'information, prie le Secrétaire général de présenter ce rapport au Comité du programme et de la coordination, conformément à la section I de sa résolution 53/207 en date du 18 décembre 1998;

7. *Prie* le Secrétaire général de tenir particulièrement compte du fait que les établissements d'enseignement sont des partenaires essentiels et

indispensables de l'Organisation des Nations Unies dans l'action qu'elle mène pour faire pleinement connaître ses objectifs et activités à la population du monde entier;

8. *Prend note avec intérêt* des efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de mettre en place des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le fonctionnement efficace, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé à la phase de planification des futures opérations grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements organiques;

9. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer encore davantage les dispositifs de consultation entre le Département de l'information et les autres départements organiques du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions de développement;

10. *Rappelle* sa résolution 53/22 du 4 novembre 1998, par laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et encourage le Secrétaire général à renforcer les moyens mis à la disposition du Département de l'information afin que celui-ci diffuse des informations et appelle l'attention de la communauté internationale sur le dialogue entre les civilisations et l'impact qu'il pourrait avoir en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance, la coexistence pacifique et la coopération internationale;

11. *Rappelle* sa résolution 53/202 du 17 décembre 1998, par laquelle l'Assemblée a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session Assemblée du Millénaire et de convoquer un sommet du Millénaire qui fera partie intégrante de l'Assemblée du Millénaire, et encourage le Secrétaire général à formuler et appliquer une stratégie d'information efficace sur le sujet pour faire en sorte que le sommet bénéficie d'un large appui international;

12. *Souligne* que toutes les publications du Département de l'information doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications du système des Nations Unies et être produites aux moindres frais;

13. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Secrétaire général pour orienter la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le sens d'une bibliothèque virtuelle et, parallèlement, le prie d'enrichir le fonds de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des livres et des revues sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin qu'elle continue d'être une source d'information largement accessible sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

14. *Prie instamment* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et équitables sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

15. *Note* que, dans sa résolution 53/59 B du 3 décembre 1998, elle avait demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les représentants des États Membres aient pleinement et directement accès aux réunions d'information organisées au Siège par le Bureau de son porte-parole et de faire diffuser plus largement les comptes rendus de ces réunions, et, comme il n'y a pas été donné suite, réitère cette demande;

16. *Demande* au Secrétaire général de faire en sorte que toutes les informations présentées aux médias soient portées en temps utile à la connaissance des délégations;

17. *Réaffirme* l'importance que les États Membres attachent au rôle des centres d'information des Nations Unies, qui doivent diffuser efficacement dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, et surtout dans les pays où il faudrait que l'action de l'Organisation soit mieux comprise, une information complète et détaillée sur cette action;

18. *Réaffirme également* qu'il importe que tous les centres d'information des Nations Unies concourent à la réalisation des grands objectifs que le Comité de l'information a définis dans son rapport sur les travaux de sa neuvième session<sup>3</sup>;

19. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Pro-

gramme des Nations Unies pour le développement<sup>4</sup>, dans lequel il note que les objectifs de l'intégration demeurent valables, et prend acte du fait qu'il juge nécessaire un effort concerté de résolution des problèmes soulevés par la réalisation du programme d'intégration dans un certain nombre de centres d'information;

20. *Note avec préoccupation* que, si le regroupement de centres d'information et de bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement dans des locaux communs a, dans une certaine mesure, permis de donner une image plus unifiée de l'Organisation des Nations Unies, l'intégration des centres d'information à des bureaux du Programme s'est en général soldée par un niveau d'exécution des programmes moins élevé et une gamme d'activités moins étendue, et le regroupement dans des locaux communs a souvent abouti à des frais d'exploitation plus élevés qu'auparavant et à des problèmes d'effectifs et de direction, et que, pour une large part, la politique d'intégration n'a pas encore atteint les objectifs annoncés qui étaient de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité;

21. *Prie* le Secrétaire général d'examiner, à titre prioritaire et au cas par cas, le fonctionnement des centres intégrés et de présenter des recommandations à ce sujet, en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes, et de soumettre un rapport au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

22. *Note en outre* que le Département de l'information a l'intention d'élaborer, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une série de principes directeurs définissant le cadre opérationnel des centres intégrés, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ces principes directeurs, avant qu'ils ne soient appliqués, au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

23. *Réaffirme* le rôle qui lui revient quant à l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, et invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles touchant la création et l'emplacement de ces centres;

24. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général dans son rapport concernant l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1998<sup>5</sup>, et demande au Secrétaire général de continuer à étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et

équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information et de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

25. *Se félicite* des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leurs capitales, et invite le Secrétaire général à consulter, le cas échéant, les États Membres, par l'intermédiaire du Département de l'information, quant à la possibilité d'apporter aux centres, à titre volontaire, un soutien accru au niveau national, sachant que cet appui ne devrait pas se substituer à l'affectation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information des Nations Unies dans le budget-programme de l'Organisation;

26. *Prend note avec satisfaction* des demandes de la Croatie, du Gabon, de la Guinée, d'Haïti, de la Jamaïque et du Kirghizistan concernant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

27. *Constate* que la coopération ne cesse de se renforcer entre le Département de l'information et l'Université de la paix, au Costa Rica, qui fait office de centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses documents d'information, et prie le Secrétaire général de faire rapport sur ces activités;

28. *Exprime son plein appui* à la diffusion large et rapide, avec exactitude et impartialité, des informations sur les activités de l'Organisation par la poursuite et l'amélioration de la diffusion des communiqués de presse, souligne qu'il importe que ces communiqués de presse paraissent dans toutes les langues officielles de l'Organisation et prie les autres organes compétents de l'Assemblée générale d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite;

29. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à sa résolution 48/44 B;

30. *Encourage* la mise à disposition de programmes de Radio Nations Unies en plus grand nombre, dans toutes les langues disponibles, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet;

31. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer pleinement les recommandations figurant au paragraphe 9 de sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983 au sujet de l'introduction d'un programme complet en français et en créole dans le programme de travail du Groupe des Caraïbes du Service de radio et de vidéo;

32. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la conception et l'ampleur du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies<sup>6</sup> et prie le Département de l'information de commencer dès que possible à exécuter le projet pilote, notamment en prenant contact avec les États Membres intéressés et les institutions spécialisées afin d'obtenir l'aide nécessaire à la réussite du projet, compte tenu du besoin de renforcer les ressources et services existants, et prie également le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'exécution de ce projet au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

33. *Souligne* qu'il demeure important que le Département de l'information emploie les moyens traditionnels et les médias pour diffuser l'information sur les Nations Unies et encourage le Secrétaire général à continuer, par l'intermédiaire du Département de l'information, de tirer pleinement parti des derniers progrès des techniques de l'information, dont l'Internet, pour améliorer aux moindres frais la diffusion de l'information sur les Nations Unies conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale et en tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation;

34. *Prend note* des efforts faits par certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web dans les langues locales et recommande au Département de l'information d'encourager les autres centres d'information à créer des pages Web dans les langues locales respectives des pays hôtes;

35. *Se félicite*, s'agissant du rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement continu du site Web de l'Organisation<sup>7</sup> et de son rapport sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation<sup>8</sup>, des efforts que fait le Secrétaire général pour développer et améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles de l'Organisation, et le prie de poursuivre ces efforts et de continuer à élaborer des propositions en vue de leur examen par le Comité à

sa prochaine session, en visant une parité modulaire entre les différentes langues officielles et en soulignant que cet objectif devrait être atteint d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel;

36. *Se félicite* de la mise en place du Réseau de la communauté diplomatique de Genève, qui a amélioré la diffusion de l'information parmi les missions permanentes, l'Office des Nations Unies à Genève et les autres organisations internationales sises à Genève et prie le Secrétaire général de continuer à fournir un appui à cet important programme;

37. *Constate avec satisfaction* que le Département de l'information exécute un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition et demande que le programme soit encore élargi afin d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires des pays en développement;

38. *Souligne* le travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radio et de télédiffusion des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

39. *Prie* le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation et de veiller à ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

40. *Rappelle* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 B du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays intéressés et avec les organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser le public du monde entier aux conséquences de cette catastrophe;

41. *Rappelle aussi* sa résolution 53/1 H du 16 novembre 1998 concernant la coopération internationale en vue du rétablissement de la santé de la population et de la régénération de l'environnement de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, pour remédier aux conséquences des essais nucléaires, et encourage le Département de l'information, en

coopération avec les organismes et les organes compétents du système des Nations Unies, à prendre les mesures appropriées pour faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk;

42. *Rappelle* sa résolution 53/59 du 3 décembre 1998 et prie instamment le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en vue de contribuer à la réalisation des principaux objectifs du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>9</sup>;

43. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-deuxième session en 2000, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session en 2000, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

44. *Prie* le Comité de l'information de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session;

45. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session la question intitulée «Questions relatives à l'information».

5. La délégation égyptienne s'est enquis du résultat des consultations qui devaient avoir lieu concernant l'application de sa proposition, qui figure aux paragraphes 52 et 53 du rapport du Comité (A/54/21). Le Président, dans sa réponse, a insisté sur la nécessité du choix d'un thème aux fins d'examen par le Comité et a invité les délégations à faire des suggestions à ce sujet. Le représentant de l'Égypte a réaffirmé que sa proposition présentait de l'intérêt et qu'il importait que des progrès soient faits avant la session suivante du Comité; il a également expliqué que sa proposition devrait être mise en oeuvre dans le cadre des travaux du Groupe de travail du Comité. Le Président a déclaré qu'il était d'accord sur ce point et qu'il poursuivrait ses consultations à cet égard.

6. Le Président a proposé, étant donné que le rapport du Comité de l'information (A/54/21) avait déjà été communiqué à l'Assemblée générale, que le rapport de la reprise de la session soit publié sous forme d'additif. Dans sa déclaration de clôture, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a donné au Comité l'assurance que le Département de l'information poursuivrait ses efforts en ce qui concerne le développement du site Web de l'Organisation, en tenant compte des conseils donnés par le Comité.

7. À la reprise de la session, le Président a informé le Comité que le Libéria avait demandé à devenir membre du Comité. En conséquence, le Comité a décidé de modifier le projet de décision qu'il avait adopté par consensus le 14 mai 1999, qui est reproduit au paragraphe 49 du rapport présenté à l'Assemblée générale (A/54/21), de sorte qu'il soit ainsi conçu :

### **Projet de décision**

#### **Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information**

L'Assemblée générale décide de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

### *Notes*

<sup>1</sup> A/AC.198/1999/2.

<sup>2</sup> A/AC.198/1999/8.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21)*, sect. III.D, recommandation 36.

<sup>4</sup> A/AC.198/1999/3.

<sup>5</sup> A/AC.198/1999/4.

<sup>6</sup> A/AC.198/1999/5.

<sup>7</sup> A/AC.198/1999/6.

<sup>8</sup> A/AC.198/1999/9 et Corr.1 et 2.

<sup>9</sup> A/52/871-S/1998/318.



## Annexe

### **Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information lors de l'ouverture de la reprise de la vingt et unième session du Comité de l'information 1er novembre 1999**

Je voudrais tout d'abord vous remercier ainsi que les membres du Comité pour la tâche que vous avez accomplie au cours de la première partie de la vingt et unième session, du 3 au 14 mai 1999. Les débats approfondis que le Comité a tenus en mai ont jeté les bases de ses travaux lors de la reprise de sa session. Je suis sûr que le Comité continuera de nous fournir de précieux conseils pour guider nos futures activités d'information, notamment celles qui concernent le site Web de l'ONU.

Je tiens à rappeler que dans le rapport daté du 10 avril 1999 qu'il a présenté au Comité de l'information sous le titre «Réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies» (A/AC.198/1999/2), le Secrétaire général a exposé brièvement les principaux aspects de la nouvelle orientation des activités du Département de l'information, y compris l'utilisation d'Internet, moyen d'information en évolution rapide qui devient un important outil de communication pour les utilisateurs dans le monde entier.

Au seuil du nouveau millénaire, il nous faut aborder la question de la présence de l'ONU sur Internet, qui aura des répercussions considérables pour l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle. À l'heure actuelle, les organisations dans tous les pays du monde tirent parti d'Internet pour diffuser leurs messages avec rapidité et à moindres frais. Les services de santé et de téléenseignement offerts par Internet sont actuellement à l'étude, en particulier en vue de leur utilisation dans les pays en développement.

Aujourd'hui, la présence de l'ONU sur Internet est un moyen essentiel et stratégique de faire connaître l'Organisation et d'améliorer son image dans toutes les régions du monde, surtout grâce à la communication rapide de l'information, que nous assurons actuellement par le biais du Centre de nouvelles qui vient d'être ouvert. Internet est véritablement devenu un réseau universel, presque tous les pays du monde y étant maintenant rattachés d'une manière ou d'une autre.

Il ne fait aucun doute qu'Internet a amélioré l'efficacité et l'actualité des activités d'information de l'ONU. La présentation d'informations sur l'Organisation a récemment revêtu une dimension nouvelle avec l'adjonction d'éléments audiovisuels au répertoire Web. À cet

égard, je tiens à souligner que les sites audiovisuels Web sont constitués à partir d'éléments actuellement disponibles sous forme d'enregistrements d'émissions de télévision ou de radio.

Il faut également savoir que la création du site Web des Nations Unies ne s'est pas faite aux dépens des produits des médias traditionnels. Dans bien des cas, le site Web a permis de diffuser plus efficacement et beaucoup plus rapidement ces produits à un public plus vaste. C'est ainsi que nos communiqués de presse sont affichés sur le site Web avant d'être disponibles sur support papier.

Alors que nous entamons nos délibérations aujourd'hui, il nous faut tenir compte de l'énorme potentiel qu'offre Internet à l'Organisation. Il nous faut aussi admettre que nous ne pouvons actuellement imaginer toutes les possibilités qui s'offriront à nous grâce à Internet. Nous devons néanmoins préparer un avenir où Internet jouera un rôle de premier plan.

Depuis le lancement en juin 1995 du site Web de l'ONU dans le cadre d'un projet pilote, le Département s'est efforcé de développer, de tenir à jour et d'enrichir ce site dans les limites des ressources disponibles. Pour ce faire, il lui a fallu notamment procéder à des transferts temporaires de personnel à l'intérieur même du Département. Pour exploiter pleinement le potentiel de ce site et, en fait, pour tenir à jour ce qui a déjà été créé dans les langues officielles, nous devons officialiser les dispositions prises à titre temporaire et conférer au site Web de l'ONU le statut d'activité ordinaire inscrit au budget. Au moment de l'élaboration du plan à moyen terme pour la période 1996-2001, il n'existait aucun moyen de prévoir la création du site Web. Cette activité n'a donc pas été inscrite aux budgets-programmes des exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999. De ce fait, l'exploitation de l'actuel site Web de l'ONU ne figure pas dans le budget du Département. Les ressources nécessaires pour renforcer ce site dans les autres langues officielles et son développement viendraient s'ajouter à celles prévues au programme 23 (Information) du projet de budget pour 2000-2001.

Dans sa résolution 53/208 C du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a souligné «qu'il importe de continuer à développer, mettre à jour et enrichir les sites

Internet de l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer l'égalité de traitement des six langues officielles sur ces sites».

Comme suite à cette résolution, un rapport a été présenté au Comité lors de la première partie de sa vingt et unième session en mai 1999 et au Comité des conférences à sa session de fond, tenue du 30 août au 1er septembre 1999. Trois propositions étaient présentées dans ce rapport. La première prévoyait une parité complète entre tous les sites Web dans les six langues officielles dès la fin de 2001. La deuxième visait le même objectif à plus long terme tandis que la troisième envisageait de ne publier que certains éléments dans chaque langue, en fonction du taux de fréquentation et des ressources disponibles..

Dans le projet de résolution B, adopté par consensus le 14 mai 1999, le Comité a prié le Secrétaire général de développer davantage ses propositions relatives à l'option C d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel, y compris les incidences correspondantes sur le budget-programme en vue de leur examen par le Comité de l'information et les autres organes compétents. Le rapport dont vous êtes saisi est présenté comme suite à cette demande.

Il ressort des données récentes qu'au 20 octobre 1999, le site Web de l'ONU avait enregistré plus de 959 000 accès, soit environ 523 accès par minute ou plus de 5 millions par semaine. En moyenne, la part du site en anglais représente 94 %, celle du site en français 2, 65 % et celle du site en espagnol 1,9 %. Pour l'arabe, le chinois et le russe, elle se situe aux alentours de 0,5 %. À première vue, on pourrait en conclure que même si les coûts de production sont les mêmes pour chaque langue, le coût par accès serait extrêmement élevé pour les sites les moins fréquentés. D'un autre côté, une fois que les sites dans des langues autres que l'anglais seront plus étoffés, ils attireront évidemment de nouveaux utilisateurs, ce qui réduira considérablement le coût par accès.

L'utilisation de plus en plus large d'Internet fait l'objet d'un nouveau rapport de l'Union internationale des communications, intitulé «Challenges to the network, Internet for development». Le rapport qualifie de spectaculaire l'essor d'Internet dans le monde. Toutefois, d'après l'Union internationale des télécommunications (UIT), le coût de l'abonnement de même que l'insuffisance des infrastructures, notamment des lignes téléphoniques, sont les principales raisons expliquant que le nombre d'accès à Internet est relativement faible dans le monde en développement.

Le Département a pour objectif de fournir sur le site Web de l'ONU autant d'informations que possible sur l'Organisation dans les six langues officielles, à mesure que les besoins augmentent. Le rapport qui vous est soumis contient trois propositions qui sont des options subsidiaires de l'option C proposée dans le rapport précédent. L'option subsidiaire C-1 envisage de faire traduire et transposer progressivement le contenu de l'actuel site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles mais ne fixe pas de délai pour atteindre l'objectif de la parité complète.

L'option subsidiaire C-2 prévoit de faire traduire uniquement certains modules essentiels, notamment le module audio-visuel, et de les mettre au fur et à mesure sur le site. Les services auteurs sélectionneraient les modules en question conformément aux directives des États Membres. Les options subsidiaires 1 et 2 exigent la réalisation d'études de faisabilité pour déterminer le coût de l'expansion du site Web dans les six langues officielles.

De l'avis du Secrétaire général, l'option subsidiaire C-3 permettrait d'asseoir sur des bases solides les activités de mise à jour et d'enrichissement du site actuellement menées au coup par coup en faisant traduire différents éléments du site, en fonction du taux de fréquentation enregistré pour chaque langue. L'évolution de ce taux serait suivie de près et, s'il augmentait, des modules supplémentaires seraient mis à la disposition des utilisateurs pour la langue concernée.

Cette option subsidiaire permettrait d'asseoir sur des bases solides et réalistes les activités de mise à jour et d'enrichissement du site, actuellement menées au coup par coup, pour assurer l'exploitation générale du site Internet de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001.

En outre, le Comité voudra peut-être aussi tenir compte du paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général, où il est indiqué que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé l'établissement, à l'échelle du Secrétariat, d'un plan en vue de la création d'un site Web de l'ONU. Pour ce faire, il faudrait réaliser une étude de faisabilité, comme prévu dans le cadre des options subsidiaires C-1 et C-2.

D'après le rapport dont vous êtes saisi, le personnel du Département de l'information, absolument nécessaire, comme indiqué à l'annexe III, représenterait à peu près la moitié des ressources nécessaires. Ce personnel viendrait renforcer les structures existantes, ce qui permettrait d'ajouter progressivement de nouveaux éléments sur le site dans toutes les langues officielles. Le Département oeuvre à la mise en place d'un système de gestion numérique des éléments multimédias qui facilitera et accélérera les

recherches en ligne ainsi que le téléchargement des photographies et des fichiers audio et texte. Un tel système permettrait d'optimiser les opérations des studios de radio et de télévision, qui seront modernisés pour passer au stockage sur support numérique et répondre ainsi aux nouvelles normes technologiques dans ce secteur.

Dans le cas où l'option C-3 serait retenue, le coût de l'opération se chiffrerait à 13 522 450 dollars pour l'exercice biennal, la ventilation de ce montant est indiquée aux annexes I, II et III du rapport du Secrétaire général. En conséquence, comme il est indiqué au paragraphe 41 du rapport, au cas où le Comité déciderait de suivre cette voie il faudrait prévoir un montant supplémentaire de 13 522 450 dollars au chapitre 23 (Information du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001).

Au cours de la première partie de la session du Comité en mai, de nombreux orateurs ont fait l'éloge du site Web de l'ONU et plusieurs délégations ont présenté des propositions visant à en faciliter la consultation. Le Département attache une grande importance à la nécessité de fournir sur le site Web de l'ONU des informations de qualité pour ce qui est de la présentation, du contenu, de la facilité de consultation, de l'actualité et de l'utilité. Toutefois, il ne peut faire plus dans les conditions actuelles, prenant comme il le fait des mesures au coup par coup pour enrichir le site actuel et répondre aux demandes croissantes en ce qui concerne les mises à niveau, les innovations et l'élaboration de pages multilingues. Une situation aussi précaire n'est pas viable à terme.

Jusqu'à présent six administrateurs et cinq agents des services généraux ont été transférés, avec leurs postes, à l'intérieur du Département pour s'occuper exclusivement des activités liées au Web. Toutefois, il n'a pas été possible d'affecter suffisamment de fonctionnaires à la maintenance et au développement du site dans toutes les langues officielles sans compromettre gravement la capacité du Département de s'acquitter des activités qui lui incombent. La mise à jour et l'enrichissement du site Web de l'ONU est la responsabilité commune de l'ensemble du Département de l'information, les fonctionnaires des différents services, y compris, ceux affectés dans des bureaux hors Siège devant participer à cet effort. Les fonctionnaires des services organiques et services de publication de même que ceux chargés de rendre compte des activités de l'Organisation apportent une contribution importante au contenu et à la mise à jour du site. Dans le cadre de la réorientation en cours des activités du Département, de nouveaux sites ont été ajoutés dont le Centre de nouvelles, la société civile, l'Organisation des Nations Unies, et le monde des affaires, et, tout récemment, le nouveau site

pour l'Assemblée du millénaire. J'ai également le plaisir d'annoncer, qu'à l'heure actuelle, 24 centres d'information des Nations Unies dans le monde entier ont créé leurs propres pages Web dans les langues officielles et locales, situant les problèmes dont s'occupe l'ONU dans le contexte national.

Si j'ai essentiellement parlé des perspectives offertes et des problèmes posés par Internet, je pense qu'il importe aussi de souligner que les médias traditionnels sont indispensables pour les activités du Département. Qu'il s'agisse de la presse écrite de la radio ou de la télévision, les produits des médias traditionnels continuent de desservir eux-mêmes de vastes publics de plus en plus nombreux dans le monde entier. Dans le contexte d'Internet, ces produits constituent la base indispensable des éléments de notre site Web. Nous nous efforçons donc de trouver un juste milieu entre la nécessité de continuer à pouvoir produire des produits compétitifs aussi bien sur papier, qu'à la radio et à la télévision, et en même temps, de renforcer notre présence sur Internet. À cet égard, je tiens à souligner que le Département privilégie l'application des nouvelles techniques informatiques pour améliorer la production et la diffusion de documents d'information pour les médias traditionnels.

Un grand nombre de centres d'information, de commissions régionales, de programmes, de fonds et d'institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que d'importants partenaires se servent déjà d'Internet pour diffuser l'information plus efficacement et à des publics plus vastes dans le monde entier. Grâce au site Web de l'ONU, il existe aussi de vastes possibilités d'assurer efficacement la diffusion et la promotion locales des informations de l'ONU qu'elles soient radiodiffusées, télévisées ou produites sous forme imprimée. La mise en place de services locaux d'impression et de traduction des publications des Nations Unies sur Internet est à envisager.

Comme je l'ai déjà dit, le Département de l'information a absorbé les coûts initiaux de mise à jour, d'enrichissement et de modernisation du site Web de l'ONU à l'aide des ressources dont il dispose. Toute nouvelle expansion en vue d'assurer un équilibre linguistique nécessiterait un important financement supplémentaire qui devrait s'ajouter aux ressources nécessaires à l'exécution des activités actuellement prévues. Une assise budgétaire, solide et durable, de cette nature permettrait d'assurer efficacement l'aménagement du site Web de l'ONU. Dans le rapport qui vous est soumis aujourd'hui, il est recommandé de créer une base solide pour renforcer la présence de l'ONU sur Internet en ouvrant des crédits d'un montant suffisant pour pouvoir poursuivre et développer les activités liées à

l'exploitation du site. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons jeter des bases solides et réalistes pour l'avenir. Nous recommandons donc que l'option subsidiaire C-3 soit retenue afin de créer la structure nécessaire à l'expansion future du site Web.

En conclusion, je tiens à vous faire part de ma gratitude pour l'appui que vous continuez d'apporter au Comité. J'attends avec intérêt les vues des États Membres au cours de la présente session ainsi que les résultats de vos délibérations, qui guideront nos efforts lors de la formulation et de l'exécution de nos futures activités d'information.

---